

FORMATION

23, 24 et 25 Février 2021

Expérimenter des méthodes Maraichage sur Sol Vivant (MSV) sur sa ferme et analyser les résultats de ses pratiques – Visite de 2 fermes en MSV
avec François MULET



Intervenant :

François Mulet, expert en agriculture sur « sol vivant », co-fondateur de « Ver de Terre Production »

Animateur :

André Sieffert, agronome, ex-maraîcher de 1995 à 2010

Lieux :

Salle: Ferme de Baume Rousse
26400 Cobonne

Fermes: Jardins de la Chabotte
26750 Châtillon-Saint-Jean

Le temps des légumes
38840 Saint-Hilaire-du Rosier

Contact :

andre.sieffert@adaf26.org

Tel : 06 48 18 23 77 (9h00-17h00)

	Coût
Agriculteurs éligibles au VIVEA et personnes en parcours d'installation (PPP)	Gratuit
Personnes en cours d'installation non éligibles au VIVEA	300 €
Institutions et autres situations professionnelles *	700 €

* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible.



OBJECTIFS

- ✓ Acquérir les bases agronomiques suffisantes pour concevoir des systèmes en « sol vivant » et savoir évaluer leur faisabilité sur sa ferme et leurs performances potentielles.
- ✓ Savoir utiliser les ressources à sa disposition pour reconstruire la fertilité biologique des sols de son système.
- ✓ Evaluer les résultats des expérimentations MSV menées en 2020 sur les fermes des participants.
- ✓ Identifier avec chaque participant les pratiques pouvant être mises en place 2021

PROGRAMME

Mardi 23 Février
9h00 à 17h30

Matin:

- Rôle de l'activité biologique dans la fertilité des sols
- Comment gérer le pourcentage de MO dans ses sols ?
- Repérer les principales stratégies de reconstruction des sols.
- Identifier les méthodes de non-travail du sol et leur impact sur la qualité des sols et des cultures.

Après-midi:

- Les leviers économiques du sol vivant
- Identifier les différents itinéraires techniques MSV adaptés aux différentes espèces maraîchères et selon les modalités d'implantation (graines, repiquage, mottes)

Mercredi 24 Février
9h00 à 17h30

Visite aux « Jardins de la Chabotte », maraichage sur 1,5 ha depuis 2007 avec pratique des méthodes MSV depuis 2016

- Présentation des itinéraires techniques et résultats
- Présentation des principaux freins et points de blocage
- Observations de l'impact des différents ITK utilisés sur les sols.

Itinéraires techniques et performances de fermes en MSV

- Présentation des résultats d'une étude menée sur une 50aine de fermes en MSV: investissements, retours sur investissements, impacts des leviers utilisés et de différents ITK, performances des fermes (sociales, environnementales...).

Judi 25 Février
9h00 à 17h00

Visite de la ferme « Le Temps des Légumes » maraichage sur 2 ha depuis 2007 avec pratique des méthodes MSV depuis 2015

- Présentation des itinéraires techniques et résultats
- Présentation des principaux freins et points de blocage
- Observations de l'impact des différents ITK utilisés sur les sols.

Etude des projets des participants en groupe

- Pour chaque participant, propositions d'ITK à mettre en œuvre en fonction de son objectif et du contexte de sa ferme

Modalités pédagogiques :

**Mardi, mercredi et Jeudi
23-24-25 février**

- Présentation avec diapositives
- Exercices collectifs sur la reconstruction des sols et la mise en œuvre des itinéraires techniques
- Visite de fermes : observation des pratiques et de l'état des sols
- Atelier collectif sur l'étude des projets des participants
- Temps d'échanges et de questions/réponses

Pré-requis :

Sans

Suivi et évaluation :

- Attestation de présence
- Etude de projets des participants pendant la formation
- Evaluation des compétences par un questionnaire en fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction des participants

Taux de satisfaction des sessions précédentes :

Sur l'année 2019:

Taux de satisfaction: 17,5/20

122 participants

Aucun abandon

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Des aménagements sont possibles. Nous contacter.



BULLETIN D'INSCRIPTION 2021 VALANT CONTRAT SIMPLIFIÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 48 18 23 77 ou andre.sieffert@adaf26.org

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **100 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF – 125 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel
- autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Expérimenter des méthodes Maraichage sur Sol Vivant (MSV) sur sa ferme et analyser les résultats de ses pratiques 23, 24 et 25 Février 2021 Lieu de formation : Ferme de Baume Rousse 26 400 Cobonne
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

Un chèque de caution de 100 € TTC doit être joint au bulletin d'inscription. Pour les agriculteurs, il **sera rendu au stagiaire** en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules et si sa participation est financée par VIVEA. Il sera encaissé si VIVEA ne finance pas la montant prévu. Le stagiaire est tenu d'informer l'organisme de formation si VIVEA ne peut pas prendre en charge sa participation.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à :

le :

Le stagiaire
(Signature)

L'entreprise
(signature)

Le responsable formation ADAF
(Signature et cachet)